

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

ESPRIT ET STRUCTURE DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

On trouvera un premier tableau qui met en relation les capacités, notées C(n), et les compétences, notées Cn(m), n étant un indice de capacité et m un indice de compétence. Les capacités indiquées sont génériques, alors que les compétences professionnelles sont propres à l'exercice des activités liées à la maintenance des systèmes embarqués dans l'automobile.

CE RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION EST L'INVENTAIRE DES COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

L'acquisition des compétences professionnelles constitue l'objet principal de la formation à dispenser. Chaque compétence est rédigée afin qu'elle soit exercée donc évaluée en phase terminale de formation. Les supports utilisés doivent appartenir à la dominante de la formation suivie. Il faudra se limiter à des interventions de diagnostic en autonomie sans interrelations complexes.

PONDÉRATION DES ACTIVITÉS

Dans le cadre de l'évaluation certificative (l'examen), la rédaction des compétences ci-après définit les conditions de l'évaluation. La présentation est faite sur trois colonnes :

La première colonne : « savoir faire, être capable de » indique un ou plusieurs savoir-faire en relation avec l'énoncé de la compétence précisée en titre.

La deuxième colonne : « conditions de réalisation » indique les conditions et/ou les moyens nécessaires à la définition de l'activité professionnelle support de l'évaluation terminale.

La troisième colonne : « critères et indicateurs de performance » indique les éléments à prendre en compte lors de l'évaluation terminale. Ces critères constituent les limites de l'exigence des compétences

C.1. Communiquer, s'informer

- C.1.1. Communiquer avec le client
- C.1.2. Se documenter
- C.1.3. Rendre compte, fournir les éléments nécessaires à la facturation
- C.1.4. Informer, conseiller techniquement

C.2. Diagnostiquer

- C.2.1. Sélectionner une procédure de diagnostic
- C.2.2. Mettre en œuvre la procédure de diagnostic
- C.2.3. Interpréter les valeurs relevées et identifier l'anomalie et/ou l'élément défaillant
- C.2.4. Vérifier si l'état constaté a pu entraîner d'autres incidents
- C.2.5. Proposer une intervention

C.3. Réaliser

- C.3.1. Mettre en œuvre le matériel et les outillages d'intervention
- C.3.2. Déposer, reposer, démonter, remonter les sous-ensembles et organes concernés
- C.3.3. Réaliser des contrôles et des mesures
- C.3.4. Mettre en conformité

C.4. Évaluer

- C.4.1. Évaluer la qualité de son intervention
- C.4.2. Effectuer un essai en atelier ou sur site
- C.4.3. Respecter le dispositif qualité de l'entreprise

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
<p>CHAMP D'INTERVENTION Dans les entreprises de maintenance, de location, de vente, de transport qui relèvent de l'automobile et des motocycles</p>	<p>COMPÉTENCE GLOBALE Le titulaire de la mention complémentaire <i>Maintenance des systèmes automobiles embarqués</i> doit être capable d'assurer des interventions de diagnostic instrumenté et de maintenance sur des véhicules de technologie actuelle en respectant les procédures préconisées. Il doit intégrer les aspects liés à l'accueil, la qualité, la prévention des risques professionnels et la protection de l'environnement.</p>
ACTIVITÉS	CAPACITÉS COMPÉTENCES

